



2023/21

EXTRAIT DU REGISTREDES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le mardi vingt-six septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Bohars, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Arnel GOURVIL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 17

Procurations : 2

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2023

Etaient présents : Arnel GOURVIL, Pascale ALBERT, Maurice JOLY, Jean-Yves TREBAOL, Sylvie BOTTA-LE ROY, Bruno DUTERTRE, Jean-Yves L'HOSTIS, Yann LE GALL, Raymond LE GOUEFF, Gérald TASSET, Christine BUGNY-BRAILLY, Aurélie STEPHAN, Elise CADOUR, Myriam BOUGARAN, Chantal VAUTRIN ;

Absents excusés et représentés : Thomas FLUVINAGE (pouvoir à Jean-Yves L'HOSTIS), Catherine PREMEL-CABIC (pouvoir à Pascale ALBERT) ;

Absentes excusées : Anne-Lise GOURIOU, Fléonore KERMARREC.

A été élu secrétaire de séance : Pascale ALBERT.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2023 – DECISION MODIFICATIVE N°2

Rapporteur : Monsieur GOURVIL Arnel

Des modifications doivent être apportées au budget principal afin de prendre en compte un certain nombre de dépenses et de recettes non prévues initialement dans le budget en section de fonctionnement.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser les mouvements budgétaires décrits dans le tableau ci-après :

Avis de la commission « Finances – Personnel – Administration Générale - Intercommunalité » : Favorable à l'unanimité

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE les mouvements budgétaires décrits dans le tableau ci-dessous :

| Chapitre | Article, fonction, libellé article | Montant |
|----------|-----------------------------------------------------------------------|----------|
| 012 | article 64118, fonction 020 : personnel titulaire : autres indemnités | + 13 500 |

